

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment ses articles L115-1 et L712-1 à L712-13 ;

Vu la loi n°2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 19/03/2015 pris pour l'application au corps des secrétaires administratifs des administrations de l'Etat du décret du 20/05/2014 ;

Vu l'arrêté du 24/03/2017 pris pour l'application à certains corps de techniciens de la recherche et de techniciens de recherche et de formations des dispositions décret du 20/05/2014 ;

Vu l'arrêté du 14/05/2018 pris pour l'application aux corps de la filière des bibliothèques des dispositions du décret du 20/05/2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21/12/2015 pris pour l'application à l'emploi de DGS d'Etablissement à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (ECSCP), des dispositions du décret 20/05/2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 21/12/2015 pris pour l'application aux emplois d'administrateurs de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, des dispositions du décret 20/05/2014 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23/12/2015 modifié par l'arrêté ministériel du 09/08/2016 pris pour l'application à l'emploi d'agent comptable d'Etablissement à Caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (ECSCP), des dispositions du décret 20/05/2014 ;

Vu l'accord du 12/10/2020 relatif à l'amélioration des rémunérations et des carrières des personnels pour la recherche ;

Vu la note DGRH E1-1 n°2016-003 en date du 05/02/2016 et portant mise en œuvre du RIFSEEP au bénéfice des emplois fonctionnels d'encadrement ;

Vu la note DGRH A1-1 n°2020-003 relative aux modalités de mise en œuvre des revalorisations indemnitaires au titre de 2021 - LPR sur la période 2021-2027 diffusée le 26/03/2021 ;

Vu la note DGRH C n°2021-0008 du 08/10/2021 relative aux revalorisations indemnitaires des personnels ITRF et des bibliothèques dans l'enseignement supérieur et la recherche au titre de 2021 ;

Vu la note DGRH DE 1-1 n°2022-011906 du 27/02/2023 portant sur l'actualisation de l'annexe 1 sur mise en œuvre du RIFSEEP au bénéfice des emplois fonctionnels d'encadrement ;

Vu la note DGRH C1-1 n°D2023-006530 du 08/09/2023 relative aux revalorisations indemnitaires des personnels ITRF, administratifs et des bibliothèques dans l'enseignement supérieur et la recherche au titre de 2023 ;

Vu le protocole général relatif à la mise en place du RIFSEEP à l'université de Limoges adopté par délibération du Conseil d'Administration, lors de sa séance du 24 mai 2019 ;

Vu les avenants N°1, 2, 3, 4, 5 et 6 du protocole général susvisé adoptés par le Conseil d'Administration par délibérations ;

Vu l'avis émis par le Comité Social d'Administration de l'Etablissement lors de sa séance du 15 décembre 2023 ;

Conseil d'administration du 22 décembre 2023 :
Délibération enregistrée sous le numéro **347/2023/RH**

Sujet : Modification de la cartographie des groupes de fonctions du RIFSEEP et revalorisation des IFSE des personnels relevant de la catégorie B ainsi que des emplois fonctionnels

1. Modification de la cartographie des groupes de fonctions du RIFSEEP

La Direction des Ressources Humaines a été destinataire de **16 demandes** de changements de groupes de fonctions, dont **3 en catégorie A** et **13 en catégorie B**.

Il a donc été procédé à l'examen de l'ensemble des argumentaires transmis, en parallèle des fiches de poste correspondantes dans le cadre du dialogue social (groupe de travail indemnitaire du 30 novembre 2023) pour déterminer la pertinence et la légitimité de ces demandes de changements de groupes de fonctions RIFSEEP.

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la modification de cette cartographie des fonctions du RIFSEEP applicable au sein de l'Université de Limoges figurant en annexe 1 du protocole général visé, tel que proposé dans l'annexe 1 de cette délibération.

2. Revalorisation des IFSE des personnels relevant de la catégorie B ainsi que des emplois fonctionnels

a- Les personnels relevant de la catégorie B :

La note DGRH C1-1 n°D2023-006530 du 08/09/2023 relative aux revalorisations indemnitaires des personnels ITRF, administratifs et des bibliothèques dans l'enseignement supérieur et la recherche au titre de 2023 prévoit une revalorisation des IFSE pour les personnels relevant de la catégorie B.

Celle-ci précise les éléments suivants :

- Une revalorisation du montant minimum de l'**IFSE socle des catégorie B**
- Un ajout de **240€ bruts annuels à l'IFSE** des catégorie B
- Une date d'effet de ces revalorisations au **1^{er} janvier 2023**

Les actuelles IFSE socles minimum des personnels relevant de la catégorie B (toutes filières confondues) étant déjà supérieures à ces préconisations, il n'est pas nécessaire de les modifier.

En revanche, il convient d'appliquer la règle consistant en l'**ajout de 240€ bruts annuels, soit 20€ bruts mensuels** à l'ensemble des **agents fonctionnaires relevant de la catégorie B**, présents au sein de l'université de Limoges et ce avec une **date d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2023**.

b- Les emplois fonctionnels

La note DGRH DE 1-1 n°2022-011906 du 27/02/2023 portant sur l'actualisation de l'annexe 1 sur mise en œuvre du RIFSEEP au bénéfice des emplois fonctionnels d'encadrement.

Ces emplois fonctionnels d'encadrement concernent les fonctions suivantes :

- **Directeur Général des Services**
- **Agent comptable**
- **Directeur Général des Services Adjoints**

Cette note précise éléments suivants :

- Une revalorisation du montant minimum de l'**IFSE socle des emplois fonctionnels**
- Un ajout de **1500€ bruts annuels à l'IFSE** des emplois fonctionnels qui bénéficient déjà d'un montant d'IFSE égal ou supérieur aux nouveaux minimas ou dont l'application des nouveaux minimas aboutirait à une revalorisation inférieure à 1500€
- Une date d'effet de ces revalorisations au **1^{er} janvier 2023**

Les actuelles IFSE socles minimum des personnels relevant des emplois fonctionnels étant déjà supérieures à ces préconisations, il n'est pas nécessaire de les modifier.

En revanche, il convient d'appliquer la règle consistant en l'**ajout de 1500€ bruts annuels, soit 125€ bruts mensuels** à l'ensemble des **emplois fonctionnels**, présents au sein de l'université de Limoges et ce avec une **date d'effet rétroactive au 1^{er} janvier 2023**.

Il est précisé que pour les personnels fonctionnaires, relevant de la catégories B ou les emplois fonctionnels dont les IFSE actuellement détenues seraient supérieures à ces nouvelles IFSE socles, notamment du fait de l'application :

- De la modulation de l'IFSE
- D'une garantie indemnitaire

se verront ajouter le montant de 20€ bruts mensuels pour les catégories B ou 125€ bruts mensuels pour les emplois fonctionnels à leur IFSE actuelle, afin de ne pas perdre le bénéfice des précédentes évolutions acquises.

Cette revalorisation ne modifiera pas non plus la date d'anniversaire des modulations à venir.

C'est pourquoi, au vu de ce qui précède, il est demandé aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la modification de ce dispositif de revalorisation, tel qu'il vient d'être décrit.

Membres en exercice : 36
 Nombre de votants : 22
 Pour : 21
 Contre : 0
 Abstention : 1
 Ne souhaite pas participer au vote : 0

Fait à Limoges, le 22 décembre 2023

La Présidente de l'Université



Isabelle KLOCK-FONTANILLE

**Publié au recueil des actes administratifs du mois de décembre 2023.
 Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 08 janvier 2024.**

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22/12/2023

Synthèse des demandes de modifications des groupes de fonctions de travail indemnitaire "RIFSEEP" du 30/11/2023 et du CSAE du 15/12/2023

CORPS	Composante, Institut, Service	Fonctions	BAP	Groupe initial	Groupe demandé	Objet de la modification	Date d'effet souhaitée	Préconisations et observations du groupe de travail
AAE	AGENCE COMPTABLE	Fondé de pouvoir	-	2	1	Réévaluation des missions	Non précisée	Demande suspendue dans l'attente de la révision globale du RIFSEEP et de la cohérence de la cartographie IFSE
AAE	DIRECTION LOGISTIQUE	Responsable administrative Direction logistique	-	3	2	Réévaluation des missions suite passage sur LA	01/09/2023	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
IGE	ENSIL-ENSCI	Responsable maintenance et patrimoine	G	3	1	Réévaluation des missions	Non précisée	Avis favorable pour un passage en <u>groupe 2</u> à compter du <u>1er septembre 2023</u>
SAENES	AGENCE COMPTABLE	Responsable pôle dépense	-	2	1	Réévaluation des missions + chefferie de service	Non précisée	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
SAENES	AGENCE COMPTABLE	Adjointe au responsable du service facturier	-	3	2	Réévaluation des missions	01/01/2023	Avis favorable pour un passage en <u>groupe 2</u> à compter du <u>1er janvier 2024</u>
SAENES	FLSH	Gestionnaire emplois du temps	-	3	1	Réévaluation des missions	01/09/2021	Demande suspendue dans l'attente de la révision globale du RIFSEEP et de la cohérence de la cartographie IFSE
SAENES	FST	Gestionnaire administrative	-	3	2	Réévaluation des missions	Non précisée	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES	Responsable de la cellule des études doctorales	J	2	1	Réévaluation des missions suite réorganisation du service	01/09/2023	Demande suspendue dans l'attente de la révision globale du RIFSEEP et de la cohérence de la cartographie IFSE

TECH	AGENCE COMPTABLE	Responsable pôle recette et comptabilité	J	2	1	Réévaluation des missions + chefferie de service	Non précisée	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	DIRECTION LOGISTIQUE	Responsable de pôle logistique	G	3	1	Réévaluation des missions suite réussite concours TECH	Non précisée	Avis favorable pour un passage en groupe 2 à compter du <u>1er septembre 2023</u>
TECH	DAF	Adjointe au responsable du budget en charge des opérations pluriannuelles	J	2	1	Réévaluation des missions suite réussite concours TECH	01/01/2024	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	SERVICE D'AIDE AU PILOTAGE	Technicien en gestion administrative, formation, insertion professionnelle, population et vie étudiante	J	2	1	Réévaluation des missions	Non précisée	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	FMP	Technicienne biologiste	A	3	2	Réévaluation des missions	Non précisée	Avis favorable pour un passage en groupe 2 à compter du <u>1er septembre 2023</u>
TECH	FMP	Encadrement du pôle multimédia. Exploitation, maintenance et mise à disposition des équipements, des installations audiovisuelles et multimédia	F	3	2	Réévaluation des missions suite réorganisation du service	01/09/2023	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	FLSH	Technicien audiovisuel	F	3	2	Réévaluation des missions suite réorganisation du service	Non précisée	Avis favorable pour un passage en groupe 2 à compter du <u>1er septembre 2023</u> au vu des technicités particulières sur Moodle
TECH	PÔLE FORMATION	Gestionnaire administratif	J	3	2	Réévaluation des missions	Non précisée	Demande suspendue dans l'attente de la révision globale du RIFSEEP et de la cohérence de la cartographie IFSE

TECH	AGENCE COMPTABLE	Responsable pôle recette et comptabilité	J	2	1	Réévaluation des missions + chefferie de service	Non précisée	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	DIRECTION LOGISTIQUE	Responsable de pôle logistique	G	3	1	Réévaluation des missions suite réussite concours TECH	Non précisée	Avis favorable pour un passage en <u>groupe 2</u> à compter du <u>1er septembre 2023</u>
TECH	DAF	Adjointe au responsable du budget en charge des opérations pluriannuelles	J	2	1	Réévaluation des missions suite réussite concours TECH	01/01/2024	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	SERVICE D'AIDE AU PILOTAGE	Technicien en gestion administrative, formation, insertion professionnelle, population et vie étudiante	J	2	1	Réévaluation des missions	Non précisée	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	FMP	Technicienne biologiste	A	3	2	Réévaluation des missions	Non précisée	Avis favorable pour un passage en <u>groupe 2</u> à compter du <u>1er septembre 2023</u>
TECH	FMP	Encadrement du pôle multimédia. Exploitation, maintenance et mise à disposition des équipements, des installations audiovisuelles et multimédia	F	3	2	Réévaluation des missions suite réorganisation du service	01/09/2023	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	FLSH	Technicien audiovisuel	F	3	2	Réévaluation des missions suite réorganisation du service	Non précisée	Avis favorable pour un passage en <u>groupe 2</u> à compter du <u>1er septembre 2023</u> au vu des technicités particulières sur Moodle
TECH	PÔLE FORMATION	Gestionnaire administratif	J	3	2	Réévaluation des missions	Non précisée	Demande suspendue dans l'attente de la révision globale du RIFSEEP et de la cohérence de la cartographie IFSE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 22/12/2023

Synthèse des demandes de modifications des groupes de fonctions du RIFSEEP suite au groupe de travail indemnitaire "RIFSEEP" du 30/11/2023 et du CSAE du 15/12/2023

CORPS	Composante, Institut, Service	Fonctions	BAP	Groupe initial	Groupe demandé	Objet de la modification	Date d'effet souhaitée	Préconisations et observations du groupe de travail
AAE	AGENCE COMPTABLE	Fondé de pouvoir	-	2	1	Réévaluation des missions	Non précisée	Demande suspendue dans l'attente de la révision globale du RIFSEEP et de la cohérence de la cartographie IFSE
AAE	DIRECTION LOGISTIQUE	Responsable administrative Direction logistique	-	3	2	Réévaluation des missions suite passage sur LA	01/09/2023	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
IGE	ENSIL-ENSCI	Responsable maintenance et patrimoine	G	3	1	Réévaluation des missions	Non précisée	Avis favorable pour un passage en groupe 2 à compter du 1er septembre 2023
SAENES	AGENCE COMPTABLE	Responsable pôle dépense	-	2	1	Réévaluation des missions + chefferie de service	Non précisée	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
SAENES	AGENCE COMPTABLE	Adjointe au responsable du service facturier	-	3	2	Réévaluation des missions	01/01/2023	Avis favorable pour un passage en groupe 2 à compter du 1er janvier 2024
SAENES	FLSH	Gestionnaire emplois du temps	-	3	1	Réévaluation des missions	01/09/2021	Demande suspendue dans l'attente de la révision globale du RIFSEEP et de la cohérence de la cartographie IFSE
SAENES	FST	Gestionnaire administrative	-	3	2	Réévaluation des missions	Non précisée	Avis défavorable car demande non cohérente par rapport à la cartographie actuelle - Groupe de fonctions actuel correspondant au poste occupé
TECH	COLLEGE DES ECOLES DOCTORALES	Responsable de la cellule des études doctorales	J	2	1	Réévaluation des missions suite réorganisation du service	01/09/2023	Demande suspendue dans l'attente de la révision globale du RIFSEEP et de la cohérence de la cartographie IFSE